

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 25952**

Intitulé

MASTER : MASTER Mention Lettres

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Jean Jaurès - Toulouse 2	Recteur de l'Académie de Toulouse, Chancelier des Universités, Président de l'Université

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

125 Linguistique, 130 Spécialités littéraires et artistiques plurivalentes, 131 Français, littérature et civilisation française

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Cette mention comprend le parcours type « Lettres » dont les activités et les compétences ou capacités attestées communes sont décrites ci-après.

Pour plus d'informations, se référer aux liens Internet renvoyant vers les fiches parcours types des universités.

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

- en Recherche, définition d'un sujet d'enquête et mise en œuvre des procédures d'investigation et d'interprétation menant à des conclusions scientifiquement valables.
- communication claire des conclusions par le biais de mémoires, publications et exposés oraux. Conjointement (dans la plupart des cas), enseignement de la discipline de spécialité.
- dans le domaine de la Communication et de l'information, veille éditoriale et suivi l'actualité des publications en vue de la rédaction d'articles et de compte-rendu critiques. Mise en place d'enquêtes et interviews auprès des auteurs.
- dans le domaine de la culture, recensement des données sur le territoire, identification des besoins de la population et participation à des projets de valorisation culturelle et patrimoniale. Proposition d'actions et suivi de celles-ci.
- participation à la conception des politiques des pouvoirs publics, mise en place de bilan des actions mises en œuvre et proposition des mesures correctives et des axes d'amélioration en lien avec les collectivités et administrations
 - Développer et mettre en application des idées dans un contexte de recherche ;
- Utiliser des outils actuels de recherche (imprimés et numériques) et mettre en œuvre des procédures d'investigation en bibliothèque et sur internet ;
- Analyser et interpréter les textes littéraires à la lumière de savoirs historique, rhétorique, linguistique et culturel ;
- Argumenter avec rigueur et vérifier des hypothèses innovantes ;
- Communiquer ses conclusions, ainsi que les connaissances et les raisonnements qui les sous-tendent, à des publics de spécialistes et de non-spécialistes de façon claire et non ambiguë, par le biais de publications ou d'exposés oraux ;
- Maîtriser connaissances, concepts et outils critiques de façon à les transposer dans des contextes plus larges (ou multidisciplinaires) liés à son domaine d'études.
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Actualiser ses connaissances par une veille dans son domaine, en relation avec l'état de la recherche et l'évolution de la réglementation
- Rédiger des cahiers des charges, des bilans, des rapports et des synthèses
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, en français et dans au moins une langue étrangère, et dans un registre adapté à un public de spécialistes ou de non-spécialistes
- Évaluer et s'auto-évaluer dans une démarche qualité

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

J Information et communication

P Enseignement

R Arts, spectacles et activités récréatives

- vacataire dans l'Éducation nationale
- journaliste spécialisé(e) - critique littéraire
- responsable de projets culturels
- conseiller(ère) dans des maisons d'édition, des entreprises et des institutions culturelles
- enseignant-vacataire dans l'Éducation nationale

Sous réserve d'obtention des concours + complément de formation :

- métiers de l'enseignement secondaire (titularisation via le CAPES ou l'Agrégation) ou supérieur (Enseignant-chercheur en France ou à l'étranger)
- ingénieur(e) d'études Catégorie A (recrutement sur concours)
- métiers du livre ou de la documentation

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1106 : Journalisme et information média

K1206 : Intervention socioculturelle

K2107 : Enseignement général du second degré

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Pour l'obtention du diplôme de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
-------------------------------	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 15 avril 2016 accréditant l'Université Toulouse-II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (J.O. n° 98 du 26 avril 2002, p. 7513)

Références autres :

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002

Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master

Pour plus d'informations

Statistiques :

Observatoire de la Vie Etudiante et de l'Insertion Professionnelle- OVE

<http://www.univ-tlse2.fr/accueil-utm/universite/organisation/services/observatoire-de-la-vie-etudiante-et-de-l-insertion-professionnelle-ove--5418.kjsp?rh=services>

Autres sources d'information :

www.univ-tlse2.fr

Lieu(x) de certification :

Université Toulouse - Jean Jaurès - 5 allées Antonio Machado - 31058 Toulouse Cedex 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Toulouse

Historique de la certification :

Le Master Lettres (parcours unique : Lettres) remplace à la rentrée 2016 la spécialité « Métiers de la Recherche » du Master Mention « Lettres ».

Changement de nom de l'«Université de Toulouse II - Le Mirail» en «Université Toulouse-II» conformément à l'article D 711-1 du code de l'Éducation (modifié par les décrets nos 2013-805 du 3 septembre 2013 et 2014-1038 du 11 septembre 2014).

Utilisation du nom d'usage «Université Toulouse - Jean Jaurès» selon le vote du Conseil d'Administration de l'Université Toulouse - II en date du 25 mars 2014.

Certification précédente : Arts, Lettres, Langues Mention : Lettres, Spécialité : Métiers de la recherche